



2023 Volume II

Faits saillants du chapitre 2

Les employés des régies régionales de la santé sont indemnisés à des niveaux inférieurs par rapport aux autres

Certains mécanismes d'indemnisation entraînent des coûts supplémentaires pour le gouvernement

Aucune analyse de rentabilisation documentée à l'appui d'un traitement différent des employés

Les méthodes de paiement d'indemnités du gouvernement du Nouveau-Brunswick sont incohérentes, sans justification documentée à cet égard

Conclusion générales

Notre travail de vérification a permis de conclure que les méthodes de paiement d'indemnités du gouvernement du Nouveau Brunswick sont incohérentes, sans justification documentée à cet égard. Les constatations générales sont les suivantes :

- les employés des régies régionales de la santé sont indemnisés à des niveaux inférieurs par rapport aux employés des ministères et du système d'écoles publiques
 - les mécanismes d'indemnisation des employés des parties 1 et 2 entraînent des coûts supplémentaires pour le gouvernement
 - bien que les structures d'indemnisation semblent conformes aux dispositions législatives, aux politiques et aux conventions collectives applicables, il n'y a aucune analyse de rentabilisation documentée à l'appui d'un traitement différent des employés
-